



Froideville

Préavis de la Municipalité concernant une demande de crédits complémentaires au budget 2016

No 06/2016

LA MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Froideville a l'honneur de vous soumettre le présent préavis relatif à une demande de crédits complémentaires au budget 2016.

1. EXPOSE DES MOTIFS

Les articles 42 et 44 du chapitre III de la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC – état au 01.07.2013) précisent que la Municipalité gère les dépenses relatives à l'administration de la commune, à la gestion du domaine public et privé et à celle des bien affectés aux services publics, dans le cadre du budget et des autres autorisations données par le Conseil.

Le Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom – état au 01.07.2006) mentionne, aux articles 10 et 11 du chapitre II traitant du budget de fonctionnement, que la Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés et qu'elle ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que dans la limite de la compétence qui lui est accordée par le Conseil communal.

C'est en vertu de ces dispositions légales que la Municipalité vous soumet le présent préavis par lequel elle vous demande des crédits complémentaires pour des dépenses non prévisibles au moment de l'élaboration du budget 2016.

2. AUGMENTATIONS DE CHARGES, DIMINUTIONS DE CHARGES ET REVENUS SUPPLEMENTAIRES PREVUS

A noter que, dans les alinéas ci-après:

- les augmentations et diminutions de charges seront listées dans la colonne de gauche;
- les augmentations et diminutions de revenus seront listées dans la colonne de droite.

Municipalité

Compte 102.300.1 Traitements

La revalorisation des traitements accordée aux membres de la municipalité, entrant en vigueur dès le 1^{er} juillet 2016, provoque l'augmentation budgétaire suivante:

Compte 102.300.1 CHF 10'100.00

Compte 102.300.2 Travaux spéciaux

La revalorisation du prix de l'heure des vacations accordée aux membres de la municipalité, entrant en vigueur dès le 1^{er} juillet 2016, provoque l'augmentation budgétaire suivante:

Compte 102.300.2 CHF 5'700.00

Impôts

Compte 210.405 Successions, donations

Aucun montant n'avait été porté au budget pour cette rubrique; or, nous enregistrons des revenus extraordinaires, consécutifs à la taxation d'une très «grosse» succession cette année, soit:

Compte 210.405 CHF 218'600.00

Compte 210.480.2 Prélèvement à réserve déficits futurs

Afin d'équilibrer quelque peu cette demande de budget complémentaire, nous vous proposons de prélever plus que prévu à la réserve déficits futurs, soit:

Compte 210.480.2 CHF 12'000.00

Service financier

Compte 220.352.21 Fonds de péréquation, année précédente (alimentation)

Compte 220.352.22 Charges dépenses thématiques, année précédente

Compte 220.452.12 Fonds de péréquation, année précédente (retour)

Nous avons reçu, au courant du mois de juillet 2016, les décomptes cantonaux de la péréquation et des dépenses thématiques pour l'année 2015; cela impacte notre comptabilité 2016 de montants imprévus de la manière suivante:

Compte 220.352.21 CHF 220'750.00

Compte 220.352.22 CHF 10'025.00

Compte 220.452.12 CHF 280'725.00

Routes

Compte 430.315 Entretien, machines, véhicules

A fin août, nous avons déjà épuisé le budget consenti de CHF 20'000.00, principalement en raison d'une grosse casse mécanique de notre véhicule Reform, qui a engendré des factures de réparations pour un total d'environ CHF 8'500.00 ; pour cette raison, nous nous voyons dans l'obligation de demander un complément assez important pour faire face aux dépenses prévues d'ici la fin de l'année, soit:

Compte 430.315 CHF 10'000.00

Eclairage public

Compte 431.441 Redevance pour usage du sol

Les versements concernant cette rubrique ont été sensiblement moins élevés que prévu, en raison de la diminution conséquente et continue, au cours de ces dernières années, de la consommation en kWh du réseau concerné par cette redevance (7'939'136 kWh en 2013, 7'411'643 kWh en 2014 et 6'721'229 kWh en 2015); rappelons que nous percevons chaque année le solde du décompte de l'année précédente ainsi qu'un acompte sur l'année en cours; nous pouvons d'ores et déjà noter la différence de revenu suivante:

Compte 431.441 CHF 5'150.00-

Enseignement primaire

Compte 510.311 Mobilier, équipements

Nous avons dû consentir divers investissements concernant des installations pour une élève qui se trouve en situation de handicap; ces dépenses imprévues nous obligent à solliciter de votre part un complément au budget de:

Compte 510.311 CHF 16'000.00

Police

Compte 610.351.1, Réforme policière, année précédente

Nous avons reçu, au courant du mois de juillet 2016, les décomptes cantonaux de la réforme policière pour l'année 2015; cela impacte notre comptabilité 2016 d'un montant imprévu de la manière suivante:

Compte 610.351.1 CHF 34'650.00

Prévoyance sociale

Compte 720.351.12 Participation, facture sociale, année précédente

Nous avons reçu, au courant du mois de juillet 2016, les décomptes cantonaux de la facture sociale pour l'année 2015; cela impacte notre comptabilité 2016 d'un montant imprévu de la manière suivante:

Compte 720.351.12 CHF 199'175.00

Service des eaux

Compte 810.312.3 Eau Lausanne

Nous avons dû puiser fortement dans l'eau fournie par la ville de Lausanne; à ce jour, nous pouvons estimer le dépassement budgétaire à:

Compte 810.312.3 CHF 27'000.00

Compte 810.314 Entretien, bâtiments, réseau, travaux particuliers

Nous avons dû remplacer un certain nombre de couvercles défectueux sur les accès aux sources d'eau potable, ainsi que comptabiliser les derniers frais concernant la remise en eau de la fontaine du Rossy, ce qui a alourdi fortement les dépenses de ce poste; à ce jour, nous pouvons estimer le dépassement budgétaire à:

Compte 810.314 CHF 14'000.00

Compte 810.436 Participations diverses des propriétaires

Nous avons réussi à obtenir un dédommagement concernant les frais investis pour la remise en eau de la fontaine du Rossy, ce qui explique un revenu imprévu de:

Compte 810.436 CHF 22'000.00

Compte 810.481 Prélèvement à réserve eau

Pour compenser les rubriques du service des eaux ci-dessus, nous devons prélever un montant supplémentaire à la réserve, soit:

Compte 810.481 CHF 19'000.00

3. COMPENSATION

Lors de la présentation du budget 2016, il avait bien été précisé que celui-ci était un budget de rigueur et que chacune de ses composantes avait fait l'objet d'une analyse stricte. Après ce travail, le budget 2016 présentait un excédent de revenus de **CHF 381.00** qui est, compte tenu des charges et des revenus complémentaires listés sous point 2., porté à un excédent de revenus de **CHF 156.00**.

4. CONCLUSION

Sur ces bases, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

- vu le préavis de la Municipalité No 06/2016 du 5 septembre 2016,
- ouï le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter le budget complémentaire pour l'année 2016 comprenant:
- aux charges CHF 547'400.00
- aux revenus CHF 547'175.00
- soit un excédent de charges complémentaires de CHF 225.00

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Jean-François THUILLARD



La Secrétaire:

Alice HENRY

Froideville, le 5 septembre 2016/RG/ah

Responsable: Finances – M. Rolf Gerber, Municipal